

# Première partie

## **S'affranchir du monde et de sa propre culture**

---

### § 1. Le choix d'une vie retirée

S'avancer masqué. — Fuir la civilité française. — La crainte de l'Inquisition? — Les avantages d'une vie aux Provinces-Unies. — Préserver sa liberté à tout prix. — Cultiver sa raison.

#### **S'avancer masqué**

L'on connaît la célèbre formule « *larvatus prodeo* » (« je m'avance masqué ») si souvent et si diversement commentée, selon laquelle Descartes déclare, en 1619, dans ses écrits de jeunesse, s'apprêter à s'avancer masqué sur le théâtre du monde: « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. Les comédiens, appelés sur la scène, pour ne pas laisser voir la rougeur de leur front, mettent un masque. Comme eux, au moment de monter sur ce théâtre du monde où, jusqu'ici, je n'ai été que spectateur, je m'avance masqué » (*Cogitationes privatae*, AT, X, p. 213; FA, t. 1, p. 45). Descartes fut, au plus haut point, jaloux de préserver une manière de vivre libre et solitaire; solitaire pour librement disposer de soi, de son temps, de ses pensées. Il confessa à son ami Chanut ne point trouver de motif de quitter sa vie dans une maison située aux abords du village d'Egmond, en Hollande septentrionale, qu'il se plaît à appeler son « ermitage ». Toujours auprès de Chanut, il se plaindra « de ce que le monde est trop grand, à raison du peu d'honnêtes gens qui s'y trouvent » au point qu'il se laisse aller, comme pour s'en consoler, à les imaginer tous rassemblés en une seule et même ville. Il lui avouera fuir « la multitude à cause de la quantité des impertinents et des importuns qu'on y rencontre » (*À Chanut*, 6 mars 1646, AT, IV, p. 378). Descartes dit même

éprouver une sorte de dégoût à constater qu'il était devenu un objet de curiosité quasiment malsaine que l'on veut « avoir en France comme un éléphant ou une panthère, à cause de la rareté, et non point pour y être utile à quelque chose » (*À Chanut*, 31 mars 1649, AT, V, p. 328-329). Il ne cessera de se plaindre de la civilité française en raison des visites qu'il ne cesse de recevoir durant ses séjours à Paris, et dont il est rendu à l'évidence qu'elles sont incompatibles avec le repos et la solitude que requièrent désormais ses travaux (*À [Bourdin]*, 9 février 1645, AT, IV, p. 161).

## Fuir la civilité française

Descartes en tirera toutes les conséquences et n'effectuera, pendant plus de vingt ans, à compter de son installation aux Pays-Bas en 1628, que trois séjours en France. Ces séjours dureront quatre à cinq mois chacun, en 1644, 1647 et 1648. Et tout indique qu'il ne les fera que parce qu'il n'aura pas pu s'y soustraire. Nous nous arrêterons, ici, à quelques considérations d'ordre biographique, non par goût des anecdotes, mais par souci d'appréhender un trait de caractère aussi profond que constant auquel l'œuvre de Descartes, n'est pas étrangère, mais dont elle est, à la fois, l'expression et le fruit. Ce trait de caractère loge dans une volonté farouche de ne jamais être distrait de soi, ni empêché de librement disposer de son temps, de ses pensées, de sa vie. C'est pour répondre à cette aspiration qu'il manifesterà une prévention, jamais démentie, à l'égard de la civilité envahissante qu'il prête aux mœurs françaises. Nous évoquerons donc brièvement les trois séjours que fit Descartes en France de 1628 à sa mort à Stockholm en 1650.

Le premier séjour d'un peu plus de quatre mois, entre la fin juin et la mi-novembre 1644, fut motivé par l'accommodement d'affaires domestiques avec les membres de sa famille, tout particulièrement avec ses frères. Il s'agissait, en l'espèce, de régler des questions financières et de procéder à des partages patrimoniaux. Ce séjour fut, bien sûr, l'occasion de nombreuses visites à quantité de parents et d'amis qui ne l'avaient pas vu depuis près de quinze ans. Si certaines furent souhaitées par Descartes, il ne put, en revanche, en éviter d'autres. Toutefois, les inquiétudes, qui animaient les pensées

de ses amis hollandais, comme les espérances, que caressaient ses amis français, de le voir s'établir à nouveau en France étaient infondées. Descartes regrettant l'abandon de sa solitude hollandaise et embarrassé par ces affaires domestiques qu'il lui fallait pourtant régler, éprouva durant ce séjour en Bretagne, en Poitou et à Paris, une certaine impatience d'en voir la fin. Il se rendit alors compte qu'il concevait moins de goût pour la France et pour Paris, alors même qu'il s'y trouvait, que lorsqu'il en était resté longtemps éloigné.

Le second séjour en France, effectué par Descartes en 1647, ne visait pas autre chose que celui de 1644. Ainsi qu'il annonce, en mars, à la princesse palatine Élisabeth (*À Élisabeth*, mars 1647, AT, IV, p. 624), il doit se résoudre à se rendre en France pour régler quelques affaires particulières d'ordre privé. Quelque chose a toutefois changé. Descartes ne jouit plus au Pays-Bas de la quiétude qui avait été auparavant la sienne. Sa vie s'y trouve désormais empoisonnée par ses divergences doctrinales avec son disciple Regius, mais surtout par l'hostilité et la violence des attaques que déploient à son encontre Voetius et les théologiens protestants d'Utrecht, rejoints bientôt par ceux de l'Université de Leyde. La tentation de se retirer des Provinces-Unies et d'envisager un retour définitif en France devient, dès lors, moins improbable qu'elle ne l'était trois ans plus tôt, en 1644. C'est dans ce contexte que Descartes s'achemine vers la France, au début du mois de juin, pour se rendre à Paris, puis en Bretagne où l'appellent ses affaires familiales. Il apprend que sur les sollicitations entreprises, à son insu, par ses amis, le roi, par l'intermédiaire de Mazarin, et lettres patentes du 6 septembre 1647, a décidé de lui attribuer une pension de trois mille écus de rente destinés à récompenser ses longues études, l'utilité de sa philosophie pour le genre humain et à contribuer au coût des expériences requises par ses travaux. La France semble ainsi lui ouvrir les bras alors que les Provinces-Unies se sont faites moins amènes à son endroit. Mais Descartes sera, malgré tout, de retour en Hollande, accompagné de son ami l'abbé Picot, avant la fin du mois de septembre. Qu'est-ce qui l'en aura convaincu ? Il se sera, une fois encore, laissé convaincre par la protection quotidienne

que sa retraite d'Egmond lui offre contre toutes sortes d'importuns et de fâcheux, par l'éloignement des bruits et des agitations du monde qui lui garantit une oisiveté toute vouée à l'exercice de philosophie et des sciences, comme en atteste Baillet<sup>1</sup>.

Le troisième séjour de Descartes en France, depuis son départ en 1628, débute à la mi-mai 1648. Comme les précédents, il est encore motivé par ses affaires familiales et, aussi, désormais, par l'obligation que lui fait le nouveau titre de pension que lui accorde le roi de France, mais dont il ne verra cependant jamais la couleur, en raison, semble-t-il, ou sous prétexte des troubles inopinés causés par la Fronde parlementaire dans les affaires politiques et financières du royaume. Outre cette promesse de pension non tenue, à laquelle Descartes saura finalement se montrer rapidement indifférent, ce qui va l'éloigner de Paris tient à une certaine atmosphère intellectuelle propice à une floraison d'opinions et de calculs chimériques peu propices à l'exercice de la philosophie, ainsi que le climat de trouble qu'y répand la Fronde. Son séjour à Paris devenait de plus en plus ennuyeux et difficile à supporter. Aussi ne pouvait-il que se sentir envahi par le regret d'être coupé de « l'innocence de son désert » où règnent la tranquillité et la paix civile et par le désir d'y retourner ainsi qu'il l'écrit à Chanut dès le mois de mai. Ce profond et sincère vœu de tranquillité et de paix lui dictera sa décision de retourner en Hollande, dès le 1<sup>er</sup> septembre, décision qu'auront accélérée la confusion et les troubles politiques marqués par l'arrestation des parlementaires frondeurs et la journée des barricades dans Paris. Au reste, cette résolution sera accompagnée de celle tout aussi ferme de ne plus entreprendre de voyages sur de simples promesses, fussent-elles écrites sur de beaux parchemins comme le titre établi de cette pension qui ne viendra jamais. Ce que Descartes aura, en réalité, une fois de plus tenu à sauver, en fuyant la France, n'est autre chose que sa quiétude que rien ne lui assure mieux que sa vie retirée aux abords d'Egmond, où il pense alors passer le restant de ses jours bien que rien ne l'attache à ce lieu

---

1. A. Baillet, *Vie de Monsieur Descartes*, livre VII, chapitre XII, Paris, Daniel Horthemels, 1691, p. 330-331.

si ce n'est précisément l'existence paisible qu'il lui offre. Ainsi, c'est toujours en Hollande que cette quête jalouse de sa liberté et de son repos finit par le reconduire.

Il ne dérogera, non sans avoir longuement hésité et comme habité par un mauvais pressentiment, à cette constante résolution de protéger sa quiétude et sa liberté dans sa retraite hollandaise, qu'une seule fois, lors d'un dernier voyage vers la Suède pour rejoindre la cour de la reine Christine. L'on sait que cette décision lui sera manifestement fatale. Il mourra à Stockholm très vraisemblablement victime des assauts d'un climat trop rigoureux pour sa santé. Lui, qui sera érigé, par la suite, en grande figure de la philosophie française et de l'esprit français, n'aura paradoxalement pas souhaité vivre en France et n'y aura que bien peu séjourné pendant toutes les années les plus fécondes de sa production philosophique et scientifique.

## La crainte de l'Inquisition ?

L'exil de Descartes hors de France et la conviction de ne pouvoir y être tranquille sont-ils, comme on l'a souvent dit, liés, du moins en partie, à la crainte de voir Richelieu et l'Inquisition romaine censurer sa doctrine, particulièrement sa physique, qui comportait des thèses héliocentristes proches de celles de Galilée ? La question est difficile à trancher. D'une part, parce que Descartes quitte la France bien avant 1633, année de la condamnation de Galilée par le Saint-Office romain. Descartes arrive, en effet, en Hollande en octobre 1628. Notons que ce choix de la Hollande, du moins au départ, n'a rien de très original, car elle est, à l'époque de Descartes, « le pèlerinage naturel et en quelque sorte national des Français de toute espèce, commerçants, soldats, hommes d'État, savants, écrivains<sup>1</sup> ». La langue française y est très répandue. Il y a une mode du français en Hollande et une mode de la Hollande en France. D'autre part, soutenir que Descartes aurait craint, tout particulièrement en France, le poids de l'Inquisition romaine reste

---

1. G. Cohen, *Les écrivains français en Hollande dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1920, p. 424.

délicat, parce qu'il est peu vraisemblable qu'il ait imaginé une possible condamnation de sa doctrine au vu de son étonnement à l'annonce de celle de Galilée. Toutefois, que Descartes n'ait pas quitté la France catholique pour des terres protestantes par crainte de l'Inquisition romaine et des tracasseries de la censure, à un moment où il n'a d'ailleurs encore rien publié, n'empêche pas, en revanche, que cette crainte ait joué plus tard et qu'elle ait participé de sa résolution de rester aux Pays-Bas.

Qu'en est-il ? L'on sait, par une lettre à Mersenne de la fin du mois de novembre 1633 (AT, I, p. 270-271), que Descartes n'est pas parvenu à se procurer le *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* de Galilée ni à Leyde, ni à Amsterdam, tous les exemplaires ayant été imprimés en Italie et brûlés à Rome. Il demande, par ailleurs, à Mersenne de lui faire connaître ce qu'il sait de l'affaire Galilée. Par une autre lettre à Mersenne d'avril 1634 (*ibid.*, p. 287-288), dans laquelle Descartes met en parallèle les thèses de sa physique exposées dans *Le Monde* et celles de Galilée, l'on apprend la stupeur que lui inspira la décision romaine et le mal qu'il eut à y croire. On y apprend aussi que Descartes se préoccupa de se procurer la condamnation de Galilée imprimée à Liège, le 20 septembre 1633. Une nouvelle lettre à Mersenne du 14 août 1634 (*ibid.*, p. 303-306), nous indique encore que Beeckman lui a laissé « le livre de Galilée », à savoir le *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde*, entre les mains une trentaine d'heures, lors d'une visite que ce dernier lui rendit le samedi et le dimanche précédant ce 14 août. Descartes précise, dans cette lettre, qu'il a pu le feuilleter entièrement et en comparer notamment les arguments en faveur du mouvement de la terre avec ceux de son *Monde*. Nous connaissons aussi le sentiment de Descartes sur la condamnation de Galilée par l'évocation qu'il en fait dans la sixième partie du *Discours de la méthode* (AT, VI, p. 60) où il dit avoir renoncé à la publication de sa physique après avoir pris connaissance de la sentence du Saint-Office à l'encontre de Galilée. Et, enfin, Descartes reviendra encore sur l'interdiction d'enseigner le mouvement de la terre dans une nouvelle lettre à Mersenne de décembre 1640, où il déclarera ne pas vouloir s'attirer la censure de l'Église catholique (AT, III,

p. 258-259). On notera donc que Descartes est souvent revenu, notamment dans sa correspondance, sur l'affaire Galilée, ce qui enseigne qu'elle l'a, bel et bien, préoccupé.

Que ressort-il de cet ensemble épistolaire ? Que Descartes est manifestement sous le choc. Il n'avait pas osé imaginer qu'une condamnation de Galilée fût possible, qu'on pût brûler le *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* et interdire à son auteur d'en professer les thèses. Il décide alors ou de brûler lui-même son *Monde* ou, du moins, de le cacher puisqu'il n'est pas moins condamnable que celui de l'illustre italien. S'il ne veut pas être désapprouvé par l'Église, il ne veut pas plus consentir à mutiler son texte, car toutes les vérités qui y sont démontrées dépendent les unes des autres. L'on remarquera que le fait de vivre aux Pays-Bas ne le dissuade pas de renoncer à la publication du *Monde* et l'on peut supposer que rien ne l'aurait inquiété en France s'il y en avait fait de même, ce qui semble plaider contre la thèse d'un choix de Descartes de vivre aux Provinces-Unies en raison de sa crainte de l'Inquisition.

La condamnation de Galilée n'a, bien sûr, et malheureusement, rien d'un fait isolé. Elle est plutôt le symptôme d'un climat devenu de plus en plus pesant et délétère entre les tenants d'une science nouvelle et les autorités religieuses. L'affaire Galilée s'inscrit dans la sinistre lignée des condamnations de Giordano Bruno brûlé à Rome en 1600, de Lucilio Vanini – auquel le ministre réformé, professeur de théologie et prédicateur hollandais Voetius soutient que Descartes peut être légitimement comparé (AT, VIII, p. 179) –, brûlé à Toulouse en 1619, de Jean Fontanier brûlé à Paris en 1621. Nous ne saurions oublier que, dès le 23 février 1616, le Saint-Office censurera les deux propositions galiléennes selon lesquelles le soleil, immobile, est au centre de notre système et la terre animée d'un mouvement de rotation sur elle-même pendant le jour. Le 5 mars 1616, la publication des thèses de Copernic est « suspendue à correction » par la Congrégation romaine de l'Index. Elles ne seront rayées de l'Index qu'en 1757. L'on sait aussi quel autre point de tension fut, en 1624, l'affaire des fameuses thèses contre Aristote qui devaient être débattues publiquement à Paris, les 24 et 25 août, par Jean Bitault, Étienne Claves, Antoine Villon. La

salle contenant déjà un millier de personnes fut évacuée sur ordre des autorités civiles avant même que le débat ne commençât. À la demande la Sorbonne, le 4 septembre, un arrêt du Parlement de Paris, fit ensuite lacérer les thèses, exiler leurs auteurs hors du ressort de la Cour de Paris et interdire de ne rien enseigner contre les Anciens « à peine de vie », c'est-à-dire sous peine de mort.

Nous retrouverons la même interdiction de professer contre la doctrine d'Aristote, et en faveur des nouveaux dogmes qui s'en écartent, dans les statuts de l'Université d'Utrecht des 6-16 septembre 1643. Ces quelques rappels suffisent à nous enseigner combien tout l'itinéraire intellectuel de Descartes fut contemporain de l'extrême tension qui régnait de son temps entre les Églises tant catholiques que protestantes, d'une part, et la science nouvelle, d'autre part. Mais le fait que le rejet des nouvelles vérités scientifiques sévisse aussi bien en terres catholiques que protestantes, d'une part, et que Descartes n'ait pas moins à craindre la censure catholique qu'il réside en Hollande ou pas, d'autre part, ne devrait-elle pas permettre d'écarter qu'il trouva dans cette crainte un motif de vivre aux Pays-Bas? Vraisemblablement, mais c'est peut-être négliger, objectera-t-on, qu'en France l'État lui-même prête son concours à l'Inquisition romaine, même si elle ne s'y applique pas de manière aussi drastique qu'en Italie.

L'on peut, certes, remarquer, par exemple, que Gassendi ne fut pas inquiété pour ses écrits contre les aristotéliens, en 1624, mais c'est vite oublier que sur les sept volumes que devait compter son ouvrage, Gassendi n'en publia qu'un, préférant, semble-t-il, s'autocensurer plutôt que d'aller au-devant des ennuis qui l'eurent attendu s'il eût persisté. Peut-être ne sait-on pas assez qu'il est très vraisemblable (sous réserve de recoupement de sources historiques), ainsi que cela est relaté dans une lettre du père Nicolas-Joseph Poisson, que la Sorbonne condamna en 1635, à son tour et dans des termes quasi identiques à ceux de l'Inquisition romaine, les thèses de Copernic et de Galilée à l'instigation de Richelieu en personne. On a beau vouloir minimiser les risques objectifs que pouvait encourir Descartes en raison de son opposition à la philosophie d'Aristote, il n'en demeure pas moins, qu'on veuille